Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries of Gulf of Guinea.

COREP

Comisión Regional de Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

RAPPORT

ONZIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE

Sao Tomé (République Démocratique de Sao Tomé e Principe)

du 03 au 05 novembre 2015

BP 161 Libreville (Gabon) - Tél. : (241) 01 74 16 31 / 07 10 50 63 - E-mail : sg_corep@yahoo.fr / info@corep-se.org
Site www.corep-se.org

1. La Onzième Réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue, du 03 au 05 novembre 2015, à l'hôtel MIRAMAR de Sao Tomé en République Démocratique de Sao Tomé e Principe.

2. Y ont pris part, les Etats Membres de la COREP ci-après :

- La République du **Cameroun ;**
- La République du **Congo ;**
- La République Démocratique du **Congo** ;
- La République **Gabonaise ;**
- La République Démocratique de **Sao Tomé e Principe.**

Ont participé en qualité d'observateurs, la République d'**Angola** et la République de **Guinée Equatoriale**.

3. Les Représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ainsi que du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique Centrale ont aussi participé en qualité d'invités.

4. La liste des participants est annexée au présent rapport.

5. La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions prononcées respectivement par le Président du Comité Technique, le Représentant de la CEEAC et Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe.

6. Prenant la parole en premier, le Président du Comité Technique, Monsieur Casimir KOFFI MULUMBA NKELENDA a, au nom de Son Excellence Monsieur Emile Christophe MOTA NDONGO KANG, Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de la COREP, adressé les remerciements au peuple et au gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe pour avoir accepté d'abriter les présentes assises. Il a ensuite souligné l'importance des points inscrits à l'ordre du jour et souhaité la participation active de tous aux travaux afin d'atteindre les résultats attendus.

7. Dans son allocution, le Représentant de la CEEAC, Monsieur Aurélien MOFOUMA, s'est réjouit de la signature de l'Accord de liaison institutionnelle entre la CEEAC et la COREP intervenue le 17 septembre 2015. En effet, cet Accord vient normaliser les relations juridiques entre les deux institutions. Il a également précisé que la convergence des objectifs de ces deux institutions ainsi que l'indéniable opportunité de leur arrimage s'accompagneront désormais d'un mécanisme crédible de liaison, dans le cadre d'un système efficace de collaboration visant un ciblage et une

responsabilisation des organes sur les différents aspects du champ de coopération. Il a terminé son propos en formulant le vœu de voir l'arrimage de la COREP à la CEEAC rendre la gouvernance du secteur des pêches et de l'aquaculture encore plus dynamique dans notre sous-région.

8. Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur Agostinho QUARESMA DOS SANTOS AFONSO FERNANDES, Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe, a tenu d'abord à souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les participants. Concernant le projet du Plan d'Action Stratégique 2016-2020, il a estimé que son approbation pourra permettre le renforcement de la coopération entre les pays membres de la COREP ainsi que des partenariats nécessaires pour le développement de la pêche et de l'aquaculture dans notre sous-région. Aussi, il a appelé les Etats Membres à faire plus pour le Développement de la pêche et de l'aquaculture et la mise en œuvre des mesures de suivi, contrôle et surveillance relatives à la lutte contre la Pêche Illicite Non Déclarée et Non Réglementée. Enfin, il a souhaité plein succès aux travaux et déclaré ouverte la onzième Réunion du Comité Technique de la COREP.

9. Les travaux proprement dits ont débuté par la présentation des participants et l'élection du Bureau, composé comme suit :

- Président : Monsieur Casimir KOFFI MULUMBA NKELENDA (République Démocratique du Congo) ;

- Vice Président : Monsieur João GOMES PESSOA LIMA (République Démocratique de Sao Tomé e Principe) ;

- Rapporteurs :
  - Madame Micheline SCHUMMER GNANDJI (République Gabonaise) ;
  - Monsieur Daniel AMBOULOU (République du Congo) ;

- Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COREP.

10. Après présentation et examen, l'ordre du jour et le programme de la réunion ont été adoptés et sont annexés au présent rapport.

11. La présentation des objectifs de la réunion a été faite par Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation du Secrétariat Exécutif de la COREP. Il a notamment décliné les points à l'examen de la présente session eu qui portaient sur le PAS II, l'Accord de liaison entre la CEEA-COREP, le Projet FAO-COREP, les résultats des travaux de la

septième session du Sous-Comité Scientifique du COPACE et la mise en œuvre des activités de partenariats avec l'UA-BIRA. Il a enfin précisé aux Membres du Comité Technique les résultats attendus de l'examen des points sus cités, à savoir :

- Les propositions enrichissantes afin de faciliter la finalisation du document du PAS II, avant sa soumission à l'approbation du Conseil des Ministres ;
- L'appropriation par les membres du Comité Technique de l'Accord de liaison entre la CEEAC et la COREP ;
- Les enjeux liés à l'évaluation à mi-parcours du projet FAO-COREP (TCP/SFC/3501) prévue à Douala au Cameroun, du 1er au 03 décembre 2015;
- Les avancées de la mise en œuvre des activités initiées en partenariat avec le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA).

12. La présentation du projet du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 ou PAS II de la COREP a été faite par le consultant, Monsieur Georges Henri MBA ASSEKO. Il a d'abord donné un aperçu général sur le contenu du document avant d'insister sur les axes stratégiques, les questions préjudicielles, les principes directeurs et le cadre logique.

13. L'examen approfondi du contexte, des composantes ou domaines d'intervention ainsi que des actions ou activités afférentes aux différents axes stratégiques a permis aux membres du Comité Technique d'enrichir la matrice opérationnelle du PAS II pour la rendre plus réaliste. Ils ont ensuite adopté le projet du PAS II moyennant la prise en compte des amendements apportés.

14. La Synthèse des résultats des travaux de la Septième Session du Sous-Comité Scientifique du COPACE sur les évaluations des stocks, tenue du 14 au 16 octobre 2015 en Espagne, a été faite par Monsieur Lionel KINADJIAN, Représentant du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique Centrale. Trois pays de la zone COREP ont pris part à ladite réunion (R D Congo, Gabon et Guinée Equatoriale). Au cours de cette réunion, des contraintes ont été relevées, notamment l'irrégularité des réunions des groupes de travail sur les évaluations des stocks entre les intersessions du Sous-Comité Scientifique et l'insuffisance des données pour permettre les évaluations de l'état de certains stocks. Plus de 40% des stocks suivis dans la zone COREP n'ont pas pu faire l'objet d'une évaluation (petits pélagiques et espèces démersales). A l'issue de cette réunion, les recommandations générales suivantes ont été formulées :

- Renforcer les systèmes de collecte des données statistiques de captures commerciales et de l'effort de pêche ;
- Renforcer l'évaluation directe régulière des stocks ;
- Renforcer les connaissances biologiques ;

- Améliorer les procédures des groupes de travail et trouver les voies et moyens pour assurer la régularité de leurs rencontres ;
- Renforcer la coopération régionale, notamment pour l'évaluation des stocks partagés.

15. A la suite de cette présentation, les Membres du Comité Technique ont remercié la FAO pour les appuis multiformes apportés aux Etats de la zone COREP et ont souligné l'importance de l'évaluation des stocks pour la gestion durable des ressources halieutiques. Ils ont également noté que le nouveau programme Nansen constitue une opportunité pour la conduite des évaluations directes des stocks dans la zone. Toutefois, ils ont relevé la problématique du cofinancement pour pouvoir bénéficier des campagnes. Les membres du comité technique recommandent que les pays de la zone et le Secrétariat Exécutif de la COREP trouvent les voies et moyens afin de bénéficier desdites campagnes.

16. Monsieur Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif de la COREP a présenté les grandes lignes de l'Accord de liaison entre la CEEAC et la COREP, signé le 17 septembre 2015 à Libreville, au Siège de la CEEAC.

17. Les principes de cet Accord sont principalement liés au statut de la COREP à l'égard de la CEEAC, aux engagements souscrits par la CEEAC en matière de pêche, à la représentation réciproque, aux échanges d'informations et de documents, aux arrangements administratifs, techniques et financiers ainsi qu'à l'application automatique des droits et obligations générés par l´accord de liaison aux Etats de la CEEAC, actuellement non encore membres de la COREP.

18. Les Membres du Comité Technique ont salué la mise en place de cet important instrument juridique et ont remercié tous ceux qui ont contribué à son aboutissement. Ils ont émis le vœu que cet Accord soit mis en œuvre afin que la COREP puisse bénéficier de ses retombées.

19. L'état d'avancement du Projet FAO-COREP (TCP/SFC/3501), relatif au renforcement de collecte de données des pêches en Afrique Centrale, a été présenté par Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA. Les Membres du Comité Technique ont été informés des principales réalisations du projet et de l'organisation d'un atelier régional en décembre 2015 portant sur l'évaluation à mi-parcours du TCP. Compte tenu de l'importance de cet atelier, la FAO et la COREP ont recommandé que les Directeurs des Pêches y prennent personnellement part.

20. S'agissant des activités initiées en partenariat avec l'UA-BIRA, chaque pays a fait une présentation sur l'état de leur mise en œuvre, notamment la ratification des instruments internationaux, l'inventaire des programmes/projets nationaux, le registre national des navires de pêche industrielle, le répertoire national des experts en pêche et en aquaculture et la liste des associations professionnelles, des fermes

et des chercheurs/scientifiques les plus représentatifs du pays dans le sous-secteur de l'aquaculture.

21. Le Secrétariat Exécutif a noté avec satisfaction les efforts fournis par les Membres du Comité Technique pour la mise en œuvre de ces activités. Il les a invités à poursuivre les investigations pour combler les lacunes enregistrées.

22. Au titre des divers, le Secrétariat Exécutif a fait une communication pour sensibiliser les Membres du Comité Technique sur les questions suivantes :

- Le rôle des Membres du Comité Technique, en tant qu'interlocuteurs attitrés auprès des Ministres, pour la transmission des messages de la COREP aux Membres du Conseil ;
- L'implication des Membres du Comité Technique dans le processus de déblocage des contributions dans leurs pays respectifs, car il se trouve qu'à ce jour un seul pays se soit acquitté de cette obligation pour l'année 2015 ;
- La responsabilité des Membres du Comité Technique, dans leurs pays respectifs, pour faire aboutir le processus de signature, d'adhésion et de ratification des instruments internationaux relatifs à la pêche et à l'aquaculture, d'autant plus qu'il y a des avantages qui en découlent ;
- Le respect des dispositions de la Convention en matière de représentation dans les différents organes de l'Institution ;
- Le besoin en informations des Etats pour alimenter le site web de la COREP dont les travaux de réaménagement sont en cours.

23. La date et le lieu de la XIIème Réunion du Comité Technique seront communiqués après concertation du Secrétariat Exécutif avec le Président en exercice.

24. Les Membres du Comité Technique ont adressé une motion de remerciements et de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du Peuple de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe, pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les excellentes conditions de travail mises à leur disposition.

25. Les Membres du Comité Technique ont adopté le rapport des travaux.

26. Monsieur João GOMES PESSOA LIMA, Représentant du Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale de la République Démocratique de Sao Tomé e

Principe, a procédé à la clôture des travaux de la onzième Réunion du Comité Technique de la COREP.

Fait à Sao Tomé, le 05 novembre 2015.

Les Rapporteurs

Micheline SCHUMMER GNANDJI

Daniel AMBOULOU

Le Président

Casimir KOFFI MULUMBA NKELENDA

ANNEXES

- Ordre du jour
- Programme de la réunion
- Matrice opérationnelle du PAS II
- Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe ;
- Allocutions
    - Représentant de la CEEAC ;
    - Président du Comité technique.
- Motion de remerciements
- Liste des participants

XIème REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP

Sao Tomé ***(République Démocratique de Sao Tomé e Principe)***

= 3 - 5 novembre 2015 =

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. **Cérémonie d'ouverture**

2. **Présentation des participants**

3. **Election du Bureau**

4. **Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion**

5. **Présentation des objectifs de la réunion (note conceptuelle)**

6. **Examen et adoption du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 (PAS II)**

7. **Présentation du document de l'Accord de liaison technique entre la CEEAC et la COREP**

8. **Etat d'avancement du projet FAO-COREP (TCP/SFC/3501) : Renforcement de collecte de données des pêches en Afrique Centrale**

9. **Synthèse des résultats des derniers travaux du Sous-Comité Scientifique du COPACE sur les évaluations des stocks**

10. **Présentation (par PowerPoint) des Membres du Comité Technique, par pays, (Sao Tomé e Principe, Congo, Angola, Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, RD Congo) axée sur la mise en œuvre des activités de partenariat avec l'UA-BIRA**

    - **Ratification des instruments internationaux**
    - **Inventaire des programmes/projets nationaux**
    - **Registre national des navires de pêche**
    - **Répertoire national des experts en pêche et en aquaculture**
    - **Liste des associations professionnelles, des fermes et des chercheurs/scientifiques les plus représentatifs du pays dans le sous-secteur de l'aquaculture.**

11. **Divers**
    - **Communication du Secrétariat Exécutif**

12. **Examen et adoption du Rapport de la XIème Réunion du Comité Technique**

13. **Cérémonie de clôture de la XIème Réunion du Comité Technique.**

XIème REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP

Sao Tomé ***(République Démocratique de Sao Tomé e Principe)***

= 3 - 5 novembre 2015 =

PROJET DE PROGRAMME DE LA REUNION

Accueil

1ère JOURNÉE (MARDI, 03 NOVEMBRE 2015)

Enregistrement des participants (9 h00)

Cérémonie d'ouverture (9 h30)

- Mot introductif du Secrétariat Exécutif
- Allocution du Président du Comité Technique
- Allocution du Représentant de la CEEAC
- Discours d'ouverture du Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe ou de son Représentant.
- Cocktail

Début des travaux (11 h00)

- Présentation des participants
- Election du Bureau
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion
- **Présentation des objectifs de la réunion (note conceptuelle)**
  (par le Secrétariat Exécutif)
- **Examen et adoption du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 / PAS II**
- (par le Consultant Georges MBA-ASSEKO)
- **Débats**

Pause (13 h00)

Reprise des travaux (14 h00)

- **Examen et adoption du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 / PAS II (suite et fin)**
  (par le Consultant Georges MBA-ASSEKO)

- **Débats**

- **Présentation du document de l'Accord de liaison technique entre la CEEAC et la COREP**
  (par le Secrétariat Exécutif)

- **Observations et commentaires**

Pause café (16 h00)

Reprise des travaux (16 h45)

- **Etat d'avancement du projet FAO-COREP (TCP/SFC/3501) : Renforcement de collecte de données des pêches en Afrique Centrale**
  (par le Secrétariat Exécutif)

- **Débats**

- **Synthèse des résultats des derniers travaux du Sous-Comité Scientifique du COPACE sur les évaluations des stocks**
  (par Monsieur Lionel KINADJIAN – FAO/SFC/Libreville)

Suspension des travaux (18 h15)

2ÈME JOURNÉE (MERCREDI, 04 NOVEMBRE 2015)

Reprise des travaux (9 h00)

- **Présentation (par PowerPoint) des Membres du Comité Technique, par pays, axée sur la mise en œuvre des activités de partenariat avec l'UA-BIRA**
- **Ratification des instruments internationaux**
- **Inventaire des programmes/projets nationaux**
- **Registre national des navires de pêche**
- **Répertoire national des experts en pêche et en aquaculture**
- **Liste des associations professionnelles, des fermes et des chercheurs/scientifiques les plus représentatifs du pays dans le sous-secteur de l'aquaculture.**
  (par Sao Tomé e Principe, Congo, Angola)

- **Débats**

Pause café (11 h00)

Reprise des travaux (11 h15)

- **Présentation des Membres du Comité Technique, par pays et par PowerPoint, axée sur la mise en œuvre des activités de partenariat avec l'UA-BIRA (suite)**
- **Ratification des instruments internationaux**
- **Inventaire des programmes/projets nationaux**
- **Registre national des navires de pêche**
- **Répertoire national des experts en pêche et en aquaculture**
- **Liste des associations professionnelles, des fermes et des chercheurs/scientifiques les plus représentatifs du pays dans le sous-secteur de l'aquaculture.**
  (par Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, RD Congo)

- **Débats**

Pause (13 h15)

Reprise des travaux (15 h15)

- **Présentation (par PowerPoint) des Membres du Comité Technique, par pays, et axée sur la mise en œuvre des activités de partenariat avec l'UA-BIRA (fin)**
- **Ratification des instruments internationaux**
- **Inventaire des programmes/projets nationaux**
- **Registre national des navires de pêche**
- **Répertoire national des experts en pêche et en aquaculture**
- **Liste des associations professionnelles, des fermes et des chercheurs/scientifiques les plus représentatifs du pays dans le sous-secteur de l'aquaculture.**
  (par RD Congo)

- **Débats**

Pause café (16 h00)

Reprise des travaux (16 h15)

- **Divers**
- **Communication du Secrétariat Exécutif**
- **Débats**

Suspension des travaux (17 h00)

3ÈME JOURNÉE (JEUDI, 05 NOVEMBRE 2015)

Reprise des travaux (9 h00)

- **Rédaction du rapport**
  (par le Bureau et le Secrétariat de la Réunion)

Reprise des travaux (12 h)

- Examen et adoption du rapport de la Onzième Réunion du Comité Technique
- Clôture de la Onzième Réunion du Comité Technique

Déjeuner (14 h)

Tableau : Projet de Matrice opérationelle du PAS 2016-2020			
Axes stratégiques	**Composantes** **ou Domaines d'intervention**	**Actions**	**Indicateurs de performance** **et horizon temporel**
A. Amélioration de la connaissance sur les ressources exploitées et sur le secteur pêche et aquaculture en Afrique Centrale	A.1 Recherche halieutique (biologie, environnement et socio-économie)	A.1.1 Caractérisation du potentiel exploitable (pêche maritime et continentale) A.1.2 Caractérisation du potentiel aquacole (milieux marin et dulcicole) A.1.3 Caractérisation du potentiel économique des ressources halieutiques A.1.4 Poursuite de l'élaboration des Profils économiques pays A.1.5 Organisation d'un Forum scientifique A.1.6 Mise en place des pôles d'excellence en matière de recherche scientifique A.1.7 Evaluation de la qualité environnementale des milieux aquatiques/objet d'exploitation halieutique	• Au moins 4 pays sur 7 disposent de notes scientifiques sur le potentiel exploitable par sous-secteur (pêche maritime et/ou continentale, aquaculture) • Forum Scientifique sur l'état des connaissances sur le secteur organisé en 2017 et actes du colloque disponibles • Un pôle d'excellence en recherche halieutique opérationnel en 2016 • Rapport sur les campagnes d'évaluation des stocks marins et continentaux disponible à compter de 2017
	A.2 Statistiques de production, tendances des pêches de captures, de l'aquaculture et suivi de l'exploitation	A.2.1 Mise à niveau et harmonisation des systèmes nationaux de collecte, traitement et diffusion des données A.2.2 Renforcement du système régional de	• Systèmes nationaux de collecte des données opérationnels dans au moins cinq (5) pays et système de réception et de stockage au niveau de la COREP fonctionnels en 2018 • Canevas standard de collecte et de

		réception et de stockage des données A.2.3 Mise en place du Réseau régional des Statisticiens des Pêches A.2.4 Connexion du système régional des statistiques aux autres réseaux sous-régionaux, régionaux, continentaux et internationaux	traitement de données mis en place en 2016 dans la zone COREP • Réseau sous-régional des statisticiens des pêches fonctionnel en 2017 • Bulletin des statistiques COREP disponible à compter de 2017 • Groupe de travail ad-hoc sur les statistiques de pêche fonctionnel et rapports du Groupe disponibles à partir de 2017
	A.4 Pêche en haute mer	A.3.1 Etude sur l'état des connaissances sur la pêche en haute mer A.3.2 Elaboration d'une feuille de route pour une action régionale sur la problématique de la pêche en haute mer	• Rapport sur la pêche en haute mer dans la zone COREP disponible en 2017 • Stratégie commune sur la pêche en haute mer disponible et appliquée
	A.5 Coopération en matière de recherche scientifique	A.4.1 Renforcement de la coopération avec les programmes de recherche régionaux et internationaux A.4.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme régional de recherche (campagnes d'évaluations avec les navires et moyens de recherche des pays membres, groupes de travail scientifiques, etc.)	• Programme de recherche régional élaboré et adopté par les organes de la COREP en 2017 • Participation effective aux programmes de recherche internationaux en 2017
B. Amélioration de la gouvernance régionale du secteur des pêches	B.1 Promotion de l'approche écosystémique dans la gestion des pêcheries	B.1.1 Harmonisation des systèmes de gestion des ressources y compris les plans d'aménagement des pêcheries	• Principales pêcheries de la zone COREP gérées sur la base de plans d'aménagement dans tous les pays membres en 2019

et de l'aquaculture		B.1.2 Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries au niveau national B.1.3 Elaboration de plans d'aménagement des pêcheries dans un cadre régional	
	B.2 Renforcement des capacités	B.2.1 Plan régional de formation et de renforcement des capacités en recherche scientifique et en gestion du secteur B.2.2 Missions d'études au profit des acteurs et des personnels de l'administration et promotion de cadre de coopération sud-sud et nord-sud B.2.3 Formation du personnel des administrations et des acteurs du secteur (technique de pêche, aquaculture, micro crédit, comptabilité-gestion, gestion piscicole, coopérative, etc.)	• Besoins en cadres et techniciens identifiés et quantifiés dans les principaux domaines de la pêche et de l'aquaculture en 2016 • Programmes de formation dans les principaux domaines de la pêche et de l'aquaculture en exécution dès 2017
	B.3 Cadre législatif et règlementaire, cohérence des politiques y compris les conditions d'accès aux ressources	B.3.1 Révision et harmonisation des cadres législatifs B.3.2 Mise en œuvre de la **convention sur les conditions minimales d'accès** B.3.3 Harmonisation des stratégies de développement et de protection de l'environnement (Stratégie UA de lutte contre la piraterie en mer, réseau d'aires protégées, etc.) B.3.4 Mise en œuvre du **plan de gestion des**	• Convention sur les conditions minimales d'accès à la ressource signée et mise en œuvre par tous les pays de la COREP dès 2016 • **Plan d'aménagement de la pêcherie à la sardinelle** (Gabon, Congo, RD Congo et Angola) mis en œuvre dès 2016 • **Plan d'aménagement de la pêcherie crevettière** mis en œuvre dans une approche régionale entre le Cameroun, le Congo, la RD Congo et le Gabon et interrégionale avec le Nigéria

		capacités B.3.5 Promotion du cadre juridique et réglementaire pour le développement d'une aquaculture commerciale et durable	
	B.4 Systèmes de gestion et d'échange d'informations	B.4.1 Harmonisation des systèmes nationaux d'échanges d'informations B.4.2 Mise en place du système régional informatisé de stockage et d'échange d'informations sur la pêche et l'aquaculture	• Système informatisé de stockage et d'échange d'informations sur la pêche et l'aquaculture fonctionnel en 2016 • Liens institutionnels et d'échanges d'informations établis et opérationnels entre la CEEAC et la COREP en 2016
	B.5 Financement et	B.5.1 Renforcement des liens institutionnels avec la CEEAC et les Etats Membres : modalités de	

	fonctionnement de la COREP	représentation réciproque, modalités d'assistance aux Etats, Société civile, Secteur Privé, etc.) B.5.2 Amélioration du fonctionnement du Secrétariat Exécutif : organigramme, textes organiques, gestion du personnel et des carrières, gestion comptable, gestion du budget et des immobilisations, mécanismes de financement, etc. B.5.3 Renforcement de l'expertise technique du Secrétariat Exécutif B.5.4 Amélioration du fonctionnement des autres organes de la COREP : Comité Technique, Sous-comité Scientifique, Conseil des Ministres B.5.5 Mise en œuvre du mécanisme de financement via la Contribution Communautaire d'Intégration	• Accord de liaison CEEAC-COREP signé le 17 septembre 2015 effectif dès 2016 • Budget de fonctionnement de la COREP disponible de façon régulière dès 2017 • Réunions statutaires régulières : Conseils des Ministres, Comité Technique et Sous-comité Scientifique • Textes régissant la COREP révisés, réactualisés et adoptés en 2016 • Au moins 3 fonctionnaires juniors affectés par les pays membres travaillent au SE sur une base régulière de 6 mois minimum • Nombre de postes pourvus dans l'organigramme (affectation de cadres et stagiaires pour de courtes et moyennes durées) par les pays
	B.6 Commerce et Intégration régionale	B.6.1 Structuration des activités post-capture (harmonisation des normes sanitaires, transformation plus poussée, conditionnement, etc.) B.6.2 Etude sur le commerce intra régionale et les postes frontières (dispositifs douaniers, tracasseries, inspections sanitaires, etc.) assorti d'un plan d'actions (en partenariat avec la CEBEVIRHA et la CICOS) B.6.3 Etude sur le potentiel du commerce	• Plan de renforcement des capacités des Etats et des acteurs/opérateurs privés élaboré et adopté en 2017

		interrégional et international B.6.4 Promotion du commerce interrégional (foire aux frontières, harmonisation des procédures douanières, etc.) B.4.5 Mise en place aux frontières d'infrastructures dédiées aux produits de la pêche B.4.6 Renforcement des capacités sur le concept de chaines de valeur et méthodologie d'application pour les filières pêches et aquaculture	
	B.7 Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches et de l'aquaculture	B.7.1 Mise en œuvre de la Convention sur les conditions minimales d'accès à la ressource B.7.2 Mise en œuvre du **Plan régional SCS et des plans nationaux,** y compris la coopération entre les systèmes VMS nationaux B.7.3 Mise en place du Registre régional et des registres nationaux des navires et embarcations de pêche B.7.4 Mise en commun des capacités du CRESMAC et du **plan régional SCS** B.7.5 Formation du personnel des administrations (Inspecteurs des pêches, Observateurs à bord, Administrateurs VMS et Statistiques, etc.)	• Premières sessions de formation des inspecteurs des pêches et des observateurs à bord (régionaux) réalisées en 2016 • Opérationnalisation des registres nationaux et du registre régional des navires de pêche en 2017 • Implication des structures de la CEEAC (FOMAC, CRESMAC, CMC) effective dans la mise en œuvre du plan régional SCS en 2017 • Dispositif régional SCS mis en place et opérationnel en 2017

		B.7.6 Renforcement du système de suivi du secteur (statistiques, application des mesures de gestion, suivi de la pêche INDNR, etc.) B.7.7 Plaidoyer relatif à la ratification des instruments relatifs au SCS par les pays membres (Mesures des l'Etat du port, etc.) et établissement de liens de coopération sur le partage d'informations relatives à la mise en œuvre des mesures de l'Etat du Port B.7.8 Définition des mesures de suivi, contrôle et surveillance des activités aquacoles B.7.9 Elaboration des plans nationaux et du plan régional pour contrecarrer la pêche INDNR	
C. Evaluation du potentiel et développement de la Pêche continentale et de l'Aquaculture en Afrique Centrale	C.1 Potentiel régional de la pêche continentale	C.1.1 Etude sur le potentiel halieutique de la pêche continentale en Afrique Centrale y compris le plan d'actions C.1.2 Mise en place des centres pilotes d'appui à la pêche continentale C.1.3 Evaluation du potentiel économique de la pêche continentale à l'échelle de l'espace CEEAC (sur la base des études et notamment celles de la FAO sur la pêche continentale et l'aquaculture)	• Au moins 3 centres pilotes à la pêche continentale mis en place et fonctionnels dès 2018 • Schéma directeur de développement de la pêche continentale en Afrique Centrale disponible en 2016

	C.2 Potentiel régional de développement de l'aquaculture	C.2.1 Evaluation de l'état de développement de l'aquaculture C.2.2 Mise en place d'un centre régional d'excellence en aquaculture et des centres pilotes nationaux C.2.3 Etude sur les niches de développement de l'aquaculture commerciale en Afrique Centrale y compris le plan d'actions C.2.4 Etude sur le repeuplement des plans d'eau continentaux	• 1 Centre régional d'excellence et au moins 5 centres pilotes nationaux en aquaculture mis en place et fonctionnels en 2017 • Schéma directeur de développement de l'aquaculture en Afrique Centrale disponible en 2016
D. Promotion du genre et amélioration de la résilience des acteurs du secteur	D.1 Genre et équité dans le secteur	D.1.1 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie genre et équité pour le secteur pêche et aquaculture D.1.2 Mise en place d'un système de renforcement des capacités des femmes et des jeunes dans les métiers connexes	•
	D.2 Vulnérabilité aux changements climatiques dans le secteur pêche et aquaculture	D.2.1 Elaboration et mise en œuvre d'une Stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés de pêches D.2.2 Formation aux activités génératrices de revenus autres que la pêche et l'aquaculture	•
	D.3 Migrations et lutte contre	D.3.1 Etude sur les migrations et la mobilité des pêcheurs y compris la lutte contre les maladies	•

	les IST, VIH/SIDA	sexuellement transmissibles D.3.2 Elaboration et mise en œuvre de stratégies de réduction de la vulnérabilité aux IST/VIH/SIDA D.3.3 Renforcement du réseau inter agence sur le VIH/SIDA dans les communautés de pêches en Afrique Centrale (CEAAC, OCEAC, FAO, COREP, etc.)	
E. Renforcement de la coopération régionale et consolidation de la Voix Africaine (African Voice)	E.1 Adhésion à la COREP de tous les Etats Membres de la CEEAC	E.1.1 Amendements à la Convention de la COREP pour couvrir l'espace CEEAC E.1.2 Missions de plaidoyer et mise en œuvre du processus d'adhésion des pays membres de la CEEAC à la convention de la COREP	• Adoption, en 2016, par les organes de la CEEAC du principe d'adhésion de tous ses Etats Membres à la Convention de la COREP, en application de la Décision N°27/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 accordant à la COREP le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC

	E.2. Coordination et cohérence dans le secteur (Voix Africaine)	E.2.1 Animation de la vision régionale et continentale et dialogue politique et cohérence régionale (Voix Africaine) E.2.2 Stratégie régionale d'extension des juridictions nationales au-delà du plateau continental E.2.3 Stratégie régionale de négociation des accords de pêche E.2.4 Gestion des ressources halieutiques transfrontalières	• Tenue régulière de réunions stratégiques en prélude aux grands fora (African Voice) • Participation régulière de la COREP aux travaux des Commissions/Groupes de travail des Nations Unies sur le Droit de la mer • Au moins 5 pays de la zone COREP ont ratifié la convention sur les mesures de l'Etat du port en 2018 • Etude sur les limites géographiques des ZEE des pays membres de la COREP effectuée et disponible en 2017 • Etude sur les ressources transfrontalières dans la zone COREP réalisée et disponible en 2017.
	E.3 Recherche de partenariats / synergies (financement des projets/programmes)	E.3.1 identification de projets /programmes et élaboration de notes conceptuelles E.3.2 Recherches de partenariats/synergies	
	E.4 Information et communication	E.4.1 Mise en œuvre de la stratégie de Communication de la COREP y compris la mise à jour du site web ainsi que les publications et éditions diverses E.4.2 Mise en place de **l'Observatoire régional des pêches** et publication du bulletin des statistiques	• Bulletin des Statistiques régionales publié chaque année à compter de 2017 • Principaux documents de la COREP numérisés en 2016 • Principales activités (ou événements) médiatisés et soutenues par des supports appropriés (dépliants, films documentaires, etc.)

		régionales E.4.3 Mise en place d'une bibliothèque / fonds documentaire et d'une banque de données régionale des études et documents techniques développées par différentes initiatives	• Bibliothèque opérationnelle en 2017
	E.5 Coopération interrégionale	E.5.1 Promotion de l'échange d'expériences au bénéfice des administrateurs et des acteurs du secteur (Missions d'études, ateliers de formation, etc.)	•

Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe

Excelentíssimo senhor representante da CEEAC

Excelentíssimo senhor Representante da FAO

Excelentíssimo Senhor Secretario Executivo da COREP

Excelentíssimo Senhor Presidente do Comité Técnico

Minhas Senhoras e Meus Senhores

Quero, em primeiro lugar, cumprimentar a todos os presentes e endereçar uma saudação muito fraterna aos nossos irmãos oriundos dos diferentes Países membros da Comunidades Económica dos estados da Africa Central, bem como a todos quantos se dignaram deslocar ao São Tomé e Princie para tomar parte nesta reunião.

Quero, em nome do Governo de São Tomé e Príncipe, dar a todos as mais calorosas boas vindas às nossas ilhas, formulando sinceros votos de uma excelente estadia entre nós.

É com imenso prazer que me dirijo a Vossa Excelência, nesta Cerimónia de abertura da XI Reunião Técnica da COREP. Estou firmemente convicto que nos próximos três dias de trabalho Vossas Excelências terão a oportunidade de aprofundar as discussões técnicas nos mais variados e relevantes domínios relativos à cooperação e às parcerias necessárias para o incremento do sector das pescas na nossa sub-reggião.

Acredito igualmente que o Plano de Acção que será aqui discutido e aprovado para o período de 2016 à 2020 permitirá ainda mais o reforço da cooperação haliêutica entre os estados Africanos banhados pelo Oceano Atlântico bem como a parceria com as organizações internacionais competentes, no quadro de uma estratégia de

ordenamento de desenvolvimento das pescas, ao serviço do bem-estar socioeconómico das nossas populações.

Excelências,

Estamos convictos das dificuldades de funcionamento das instituições que integram a nossa comunidade económica.

Entretanto, pese embora tais dificuldades, não podemos deixar de enaltecer o papel importante que a COREP vem desenvolvendo, com benefícios para cada um dos nossos países. A harmonização do processo de recolha de dados estatísticos ao nível da sub-região é para São Tomé e Príncipe é um claro exemplo destes ganhos. Sendo São Tome e Príncipe um País insular, em que a superfície marítima é 160vezes do que a terrestre, não restam dúvidas de que o mar representa para o país, em toda a sua dimensão, um valioso recurso económico, cuja correta exploração determinará o bem-estar das nossas populações. Por isso, no que às pescas respeita, acreditamos que muito mais deverá ser feito, mormente no que concerne à implementação de medidas de controlo e fiscalização da ilegal não declarada e não regulamentada.

Estamos certos de que com um maior concurso dos Estados membros, muito mais se poderá fazer em prol do desenvolvimento das pescas ao nível da nossa comunidade. Enquanto organização especializada da CEEAC, a COREP deverá continuar na senda do reforço da sua proatividade, implementando, na medida das suas competências e possibilidades técnicas e financeiras, as relevantes disposições da Convenção e do Conselho de Ministros da Comunidade.

Excelências,

Para terminar, permitam-me reiterar a nossa forte convicção de que esta XIª Reunião do Comité Técnico da Comissão Regional das Pescas do Golfo da Guiné-COREP, que inicia os seus trabalhos hoje será coroada dos maiores êxitos.

Com estas palavras, declaro aberta a XIª Reunião do Comité Técnico do COREP, desejando a todos um bom trabalho e um bem – Haja.

CEEAC –

INTERVENTION A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU 11e COMITE TECHNIQUE DE LA COREP

Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP,

Monsieur le Président du Comité Technique de la COREP,

Distingues représentants des Etats membres et des partenaires,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette illustre assemblée pour vous exprimer, au nom de Son Excellence l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),

Nos sincères remerciements au Secrétariat Exécutif de la COREP pour avoir associé la CEEAC aux assises de la 11e réunion de son Comité Technique et les actions qu'il déploie quotidiennement pour l'amélioration de la gouvernance du secteur pêche et aquaculture en Afrique Centrale.

Je me réjouis tout particulièrement de la signature de l'Accord de liaison entre la CEEAC et la COREP intervenu le 17 septembre 2015 qui porte sur l'arrimage institutionnel de la COREP entant qu'Institution Spécialisée de la CEEAC.

C'est l'occasion pour nous d'exprimer notre gratitude à l'UA- BIRA qui a initié le processus dudit Accord à travers son appui qui a permis la réalisation de l'étude et la rédaction du projet de l'Accord par un Consultant. Faut-il encore le rappeler que cet accord vient ainsi normaliser les relations juridiques entre nos 2 institutions.

Notre propos à cette session d'ouverture du 11e Comité Technique de la COREP portera sur cet accord dont le fondement est de renforcer le rôle de la COREP dans le dispositif sous régional d'intégration économique et de gestion durables des ressources halieutiques.

Il convient de rappeler que la COREP a obtenu le statut d'institution spécialisée de la CEEAC depuis 8 ans. Le lien de rattachement entre les deux institutions tire son origine à la suite d'une décision des chefs d'Etats et de gouvernements de la CEEAC adoptée en octobre 2007.

En guise d'effets induits, cet arrimage institutionnel a déjà permis : l'amendement de quelques dispositions de la Convention créant la COREP, une subvention budgétaire annuellement allouée par la CEEAC à la COREP et quelques partenariats intéressants avec notamment l'union Européenne et le NEPAD.

Et pourtant, en dépit de ces prémices et de l'enthousiasme suscité par ce rattachement institutionnel, la collaboration entre la COREP et la CEEAC ainsi que l'efficacité dans leur fonctionnement demeuraient en retrait des espérances.

Face à cette situation préjudiciable à l'efficacité et à la crédibilité des deux institutions au destin lié, le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) a entrepris de renforcer leurs relations par l'amorce d'une approche thérapeutique fondée sur l'adéquation des liens d'arrimage entre la COREP et la CEEAC notamment par une consolidation du cadre juridique et institutionnel.

Dans sa conception initiale, l'arrimage de la COREP à la CEEAC est une réponse à la question de savoir si la mise en œuvre de l'intégration régionale peut contribuer à relever les défis économiques et environnementaux auxquels l'Afrique centrale est confrontée.

Bien que ne couvrant pas encore l'ensemble des onze (11) Etats membres de la CEEAC, la COREP a été rattachée à la CEEAC comme institution spécialisée pour la mise en œuvre sectorielle de la politique régionale en matière de

pêche et d'aquaculture. C'est un challenge important auquel tient le Secrétaire General de la CEEAC qui a invité la COREP a couvrir l'ensemble des Etats membres.

Par ce rattachement institutionnel, la recherche des financements et la mise en œuvre des activités dans le secteur pêche sont le fait d'une collaboration quasi journalière entre la CEEAC et la COREP.

Le rôle de la CEEAC vis-à-vis de la COREP, s'appréhende ainsi par un contrôle de cohérence, de légalité, de pertinence des actions proposées et un suivi financier des ressources affectées par les bailleurs de fonds au bénéfice de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de l'Afrique Centrale. La CEEAC se présente aux yeux des partenaires extérieurs comme l'institution fédératrice des actions environnementales et de gestion des ressources naturelles.

La convergence des objectifs de deux institutions COREP et CEEAC et l'indéniable opportunité de leur arrimage s'accompagneront désormais d'un mécanisme crédible de liaison d'un système efficace de collaboration visant un ciblage et une responsabilisation des organes sur les différents aspects du champ de coopération.

Je formule ainsi les vœux que l'arrimage de la COREP à la CEEAC rende la gouvernance du secteur pêche et aquaculture encore plus dynamique dans notre sous-région.

C'est sur ces mots d'espoir, que je souhaite plein succès aux travaux de la onzième réunion du Comité Technique de la COREP.

Vive la coopération sous régionale

Je vous remercie

11ème REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA COREP

ALLOCUTION DU PRESISENT DU COMITE TECHNIQUE

- Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Coopération Internationale de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée ;
- Distingués invités à vos titres et qualités ;
- Mesdames et Messieurs, Membres du Comité Technique de la COREP ;
- Chers Participants.

L'honneur m'échoit de prendre la parole, une fois de plus, à l'ouverture de la onzième réunion ordinaire du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, COREP en sigle. Réunion axée sur la restitution et la validation des activités du Secrétariat Exécutif de l'Institution.

Monsieur le Ministre,

Je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un devoir, celui d'adresser au nom du Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage de la République Démocratique du Congo et Président du Conseil des Ministres de la COREP, les remerciements au peuple et au gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe d'avoir accepté d'abriter ces assises et de l'accueil réservé aux participants des présentes assises.

Monsieur le Ministre, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Il me plait de noter qu'au vue de l'importance économique et sociale indéniable de la pêche et de l'aquaculture dans la sous région de la COREP, des programmes ont été élaborés dans le but de développer des capacités des Administrations en matière de planification et de gestion des pêches et aquaculture aux fins de contribuer durablement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté par la création des emplois.

De même, c'est sur cette ligne que la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée, COREP, de par son objectif vise à contribuer à la gestion durable, équitable et optimale des pêcheries dans la Région.

Que le Secrétaire exécutif, ses collaborateurs immédiats et l'ensemble de l'équipe d'appui trouvent ici toute notre profonde reconnaissance pour l'effort qu'ils ne cessent de déployer au fil des ans, malgré les moyens limités, pour présenter les résultats d'une excellente qualité de leur labeur.

Chers Participants,

Qu'il me soit permis de noter que l'organisation de la présente réunion qui nous regroupe pour trois jours durant sur la base des intérêts communs, représente un exemple de coopération fort appréciable à travers les efforts déployés par le Secrétariat Exécutif de la COREP en vue de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel pour le renforcement des capacités nécessaires à la gestion et au développement durable des pêcheries.

A l'ordre du jour de la présente réunion figure les points importants qui sont :

- Le Plan d'action Stratégique 2016 – 20120 ;
- L'Accord de liaison technique CEEAC – COREP ;
- Projet FAO - COREP (TCP/SFC/3501) ;
- Partenariat UA – BIRA – COREP.

Du Plan d'action Stratégique 2016 – 20120.
Nous savons que le Plan d'Action Stratégique actuel est un document qui a été adopté par le Conseil des Ministres en juillet 2008. Cette adoption a été précédée par d'autres étapes notamment la réalisation des études thématiques ainsi que de larges consultations qui ont permis la mise en œuvre du document avec le soutien technique de la FAO.
En exploitation des acquis du PAS I, Le Plan d'Action Stratégique II voudrait passer à une autre étape, celle de s'assurer de la gestion durable et intégrée des ressources.

De l'Accord de liaison de liaison technique entre la CEEAC et la COREP.

Cet accord permettra de renforcer la synergie par rapport à la mobilisation des ressources et des compétences qui permettraient d'assurer la protection, la conservation et l'utilisation saine et optimale des pêcheries.
Il s'agit d'en examiner et d'en peaufiner le contenu en vue d'améliorer si nécessaire, car Le rapprochement entre les deux Institutions représente un exemple de coopération fort appréciable.

Du Projet FAO-COREP (TCP/SFC/3501)
L'évaluation du Projet FAO-COREP (TCP/SFC/3501) sur le Renforcement de collecte de données des pêches en Afrique Centrale. Ce projet constitue un instrument qui porte sur les questions de développement, d'aménagement et de gestion de pêches et de l'aquaculture. Ce projet est la concrétisation de la volonté de FAO – COREP qui se sont engagés dans un processus d'amélioration de cadre juridique et de satisfaire les exigences du développement et de l'aménagement des pêcheries

De la mise en œuvre des activités de partenariat avec l'UA-BIRA

les besoins de mise en œuvre des activités de partenariat avec le Bureau Intergouvernemental des Ressources Animales de l'Union Africaine, UA-BIRA, en sigle doivent aboutir à des recommandations pertinentes susceptibles de consolider le concept de partenariat par l'échange des informations, des connaissances et des expériences.
Je demeure confiant que les différentes approches qui seront développées à l'occasion de ces travaux donneront assurément à notre Institution sous régionale, un cadre plus approprié qui mettra l'ensemble de nos Etats en mesure d'être plus performants et de servir aux mieux nos économies et nos populations.

Je termine en souhaitant une participation active de tous avec des discussions fructueuses qui contribueront à aboutir aux résultats attendus.

Je vous remercie de votre aimable attention.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la onzième réunion tenue du 03 au 05 novembre 2015 à l'hôtel MIRAMAR de Sao Tomé en République Démocratique de Sao Tomé e Principe, exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit de Son Excellence Docteur Manuel PINTO DA COSTA, Président de la République, du Gouvernement ainsi que du Peuple de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Sao Tomé ainsi que pour les conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le bon déroulement de notre réunion.

Fait à Sao Tomé, le 05 novembre 2015

LES PARTICIPANTS.

ONZIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE

du 03 au 05 novembe 2015, Soa Tomé (Sao Tomé e Principe)

Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays/ Structure	Contact (Tél, Email)
1	Émile ESSEMA	Secrétaire Exécutif/ COREP	Tel: 00 241 07 06 23 64 Email: essemile@yahoo.fr
2	Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur / COREP	Tel : 00 214 07 38 34 01 Email : issaske@yahoo.fr
3	Flore WORA	Administrateur / COREP	Tel : 00 241 07 91 52 63 Email : wora.flore@yahoo.fr
4	Bernardo M. da SILVA FERNANDES	Chef de Département ANGOLA	Tél : (00244) 926 374 980 Email : bernardomoi7@gmail.com
5	Edgar Alberto SOKI	Technicien Pêche Artisanale ANGOLA	Tél : (00244) 929 690 804 Email : edgarsoki2015@gmail.com edgarsoki78@gmail.com
6	Dr. Salvador NGOANDE	Secrétaire Exécutif CDPM/ CAMEROUN	Tel : 00237 699 990 472 Email : salvadorngoande@yahoo.fr
7	Dr. Emma BELAL	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques / CAMEROUN	Tél : (00237) 699 595 689 / 222 310 772 E-mail : belalemma@yahoo.fr
8	Daniel AMBOULOU	Conseiller à l'Aquaculture CONGO	Tél : (00242) 04 402 7574 E-mail : dany_amboulou@yahoo.fr dany.amboulou@gmail.com
9	Jean Pierre YOBARD MPOUSSA	Directeur Général de la Pêche Maritime/ CONGO	Tél : (00242) 06 954 96 81 E-mail : yobard.jp@gmail.com
10	Aurélien MOFOUMA	Expert Pêche CEEAC	Tél : (00241) E-mail : mofouma@gmail.com
11	Casimir KOFFI MULUMBA	Chef de Division Surveillance RD CONGO	Tél : (00243) 81 509 2719 E-mail : casykoffi@yahoo.fr
12	Ivon MBUYI KABIMBA	Conseiller Pêche RD Congo	Tel: (00239) 994541568 Email: yvon.mbuyi@gmail.com
13	PESSAO LIMA Joao Gomes	Directeur General des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) 990 4683 E-mail : jpessoa61@hotmail.com
14	Dr CARVALHO do RIO Manuel Jorge	Secrétaire Exécutif de l'OGN MARAPA SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) 22 22 792/99 06 082 E-mail : jorgecarvrio@hotmail.com

15	Andrés NDONG MICHA	Directeur Général de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture/ GUINEE EQUATORIALE	Tél : (00240) 222 274 215 E-mail : andresndongmicha@yahoo.es
16	Jesús-Ángel ROPO BOABAILA	Directeur National en Projet Pêche/ GUINEE EQUATORIALE	Tél : (00240) 222 252 185 E-mail : angelboabaila@yahoo.com
17	Micheline SCHUMMER	Directeur General des Pêches et de l'Aquaculture GABON	Tél : (00241) 06 61 00 33 E-mail : schmiche@yahoo.fr
18	Jean Yvon ELANGMANE	Directeur Surveillance GABON	Tél: (00241) 02 92 80 63 Email : elangmanepaterne@yahoo.fr
19	Lionel KINADJIAN	FAO SFC	Tél: (00241) 04 38 23 10 Email : lionel.kinadjian@yahoo.fr
20	Georges MBA-ASSEKO	Consultant GABON	Tél : (00241) 07 02 01 29 E-mail : gmbasseko@yahoo.com
21	Olavio ANIBAL	Direction des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) E-mail : etybi@yahoo.fr
22	Gervásio do ROSÁRIO	Conseiller à la Direction des Pêches / SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) 22 22 091/ 98 70 513 E-mail : gerva4@yahoo.com.br
23	Graciano da COSTA	Direction des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) E-mail : costaesprito7@yahoo.com.br
24	Solange MOUNGONGA	Secrétaire Comptable/ COREP	Tel : 00 241 07 84 62 41 Email :
25	Siomara VIEGAS épse. Le ROUX	Interprète FLATELA	Tél : Email : siomara.viegas@flatela.com
26	Bernadette AYITO NZE	Assistante d'Administration COREP	Tél : (00241 07 90 28 02/ 06 62 21 58 E-mail : b.ayito@corep-se.org
27	Adelia TEIXEIRA	Direction des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) E-mail : adelialima2@hotmail.com
28	Ilair da CONCEICAO	Direction des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : (00239) E-mail : ilair1984@gmail.com